

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VALENCIENNES - 5906 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 09/09/2024 - 5422 - 2013 B 00070 - 790 844 765 - A & L

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065

2024

Exercice ouvert le :	01/01/2023	Si PME innovante	☐	Régime "simplifié d'imposition"	☒	Si option pour le régime optionnel de		
et clos le :	31/12/2023	Déclaration de résultat d'ensemble du groupe		☐	ou "réel normal"	☐	taxation au tonnage	☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social
SARL A&L 11 AV DE LA RHONELLE ALLEE E 59300 AULNOY LEZ VALENCIENNES	
N° Siret	79084476500012
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

B REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du cg)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

Dénomination : N° Siret :

Adresse :

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

PLOMBERIE CHAUFFAGE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux de 15 %

DEFICIT

(Report de la ligne XD DU 2058A ou 372 du 2033B)

Bénéfice imposable au taux normal (25%)

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%

2 Plus-values

PVLT imposables au taux de 15%

PVLT imposables

Autres plus-values imposables

Plus-values à LT imposables

PV exonérées

à 19 %

à 19 %

à 0%

(art. 238 quinquies)

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations (Cocher la case selon le cas) :

Ent. nouv. art. 44 sexies

Reprise d'entreprise en difficultés, art. 44 septies

Sociétés d'invest. immo. cotées

Jeunes entre. innovantes

Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies

Zone de développement prioritaire, art 44 septidécies

Zone franche urbaine - Terri. entr.

Zone franche d'activité

Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies

Bassins d'emploi à redynamiser

Autres dispositifs

BUD, art. 44 sexdecies

Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas)

Plus values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :

productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outer-Mer, un crédit d'impôt

représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll.

Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2065

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS

1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-1-1), cochez la case :

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci-dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

N° d'identification fiscale :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-1-2), cochez :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

N° d'identification fiscale :

4 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour soucrire la déclaration N°2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui soucrit la déclaration pays par pays

N° d'identification fiscale :

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé

WINSIS

Examen de conformité fiscale

Nom, adresse du prestataire :

N° SIREN du prestataire :

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- du comptable * :

Téléphone : 03.27.33.14.96

FIDUCIAL EXPERTISE VALENCIENNES

1 RUE LOUIS DUVANT VALPARK ROUVIGNIES CEDEX

59328 VALENCIENNES

- du conseil * :

Téléphone :

- du C.G.A. ou du viseur conventionné :

N° agrément :

Visa : CGA/AGA

Viseur conventionné

A AULNOY LEZ VALENCIENNES le 10/04/2024

Nom du déclarant : M VAN HERENTHAS

Qualité du déclarant : GERANT

IMPOTS SUR LES SOCIETES
Annexe à la déclaration N° 2065

N° 2065 bis 2024

Désignation de l'entreprise : SARL A&L								
et date de clôture de l'exercice: 31/12/2023								
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales	- Payées par la société elle-même.					(a)	
	payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par étab. chargé du serv des titres					(b)	
2	Mt des distribut° correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (2)						(c)	
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées						(d)	
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a),						(e)	
	(b), (c) ou (d) ci dessus. (3)						(f)	
	(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))						(g)	
							(h)	
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						(i)	
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						(j)	
7	Montant des revenus répartis (5)	Total (a) à (h)						
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants		SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	année du versement (3)	Montant des sommes versées				
				Traitements, émoluments, indemnités.	Frais de représentation, de mission et de déplac.		Frais professionnels autres que (5) et (6).	
				Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)	
M VAN HERENTHALS GERANT 11 AV DE LA RHONEL 59300 AULNOY LES VALEN	500	2023	22 142					
K DIVERS								
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)								
Adresses des autres établissements								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS								
Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)						5 334		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages								
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES					à 0%	à 15%	à 19%	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice								
MVLT réalisée au cours de l'exercice								
MVLT restant à reporter								
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A

2024

Désignation de l'entreprise : SARL A&L				Néant	
Adresse de l'entreprise : 11 AV DE LA RHONELLE ALLEE E 59300 AULNOY LEZ VALENCIENNES					
Numéro SIRET* : 79084476500012					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				Ex. N-1 clos le : 31/12/2022	
Exercice N, clos le : 31/12/2023				31/12/2022	
ACTIF		Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I Immobilisations - Fonds commercial*	010		012		
M Incorporelles - Autres*	014		016		
M Immobilisations corporelles*	028	24 424	030 24 152	271	978
O Immobilisations financières* (1)	040		042		
Total I (5)	044	24 424	048 24 152	271	978
C Stocks - Mat.ières, appros en cours de prod.*	050	6 239	052	6 239	4 574
I - Marchandises*	060		062		
R Avances et acomptes versés sur cdes	064		066		
C Créances - Clients et comptes rattachés*	068	668	070	668	3 253
U (2) - Autres* (3)	072	7 244	074	7 244	847
L Valeurs mobilières de placement	080		082		
A Disponibilités	084	22 233	086	22 233	3 047
N Charges constatées d'avance*	092	75	094	75	57
Total II	096	36 459	098	36 459	11 777
Total général (I + II)	110	60 882	112 24 152	36 730	12 755

PASSIF					Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K	Capital social ou individuel*	120			5 000	5 000
	Ecart de réévaluation	124				
P	Réserve légale	126			500	500
R	Réserves réglementées*	130				
O	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132				
P	Report à nouveau	134			4 674	3 763
R	Résultat de l'exercice	136			3 050	910
E	Subventions d'investissement	137				
S	Provisions réglementées	140				
Total I		142			13 224	10 174
Provisions pour risques et charges Total II		154				
D	Emprunts et dettes assimilées (4)	156			42	
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164				
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166			23 382	922
T	Dettes fiscales et sociales (4) (dont montant de TVA Ex. N :) 169) 61)	172			61	1 291
E	Comptes courants d'associés	173			22	22
S	Autres dettes	175				347
	Produits constatés d'avance	174				
Total III		176			23 507	2 582
Total général (I + II + III)		180			36 730	12 755

R	(1)	Dont immobilisations financières	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
E		à moins d'un an						
N	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			Coût revient des immos acquises	182	
V					(5)	ou créées au cours de l'exercice*		
O	(3)	Dont comptes courants d'associés	199			Prix de vente hors TVA des	184	
I		débiteurs				immob cédées au cours de l'ex.*		

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

		Néant			
Désignation de l'entreprise : SARL A&L		Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)	
A - RESULTAT COMPTABLE		31/12/2023		31/12/2022	
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214	
O	Production vendue services*	intracommunau.	217	218	117 578
D	Production stockée* (variat" stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222	
	Production immobilisée*			224	
E	Subventions d'exploitation reçues			226	
X	Autres produits			230	1 352
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	118 930
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	
H	Variation de stock (marchandises)*			236	
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238	56 868
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240	-1 666
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	15 643
E	- mobilier				
	- immobilier				
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :	243	711	244	711
	Rémunérations du personnel*			250	41 261
F	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	380
X	Dotations aux amortissements* (Dont dot. amort. du fonds de commerce)	255		254	706
P	Dotations aux provisions			256	
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. commerciales étranger)	259		262	1
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	113 906
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	5 024
	Produits financiers (III)			280	
D	Produits exceptionnels (IV)			290	
I	Charges financières (V)			294	39
V	Charges exceptionnelles (VI)			300	1 974
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies	347			
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D	348			
S	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	44
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	3 050
B - RESULTAT FISCAL				312	3 050
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2				314	
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318	
I	Provisions non déductibles*			322	
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	
T	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		330	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248		
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251	
G	Part de loyers dispensé de réintégration	249			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					
Entreprises nouvelle (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies a)	987	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127
Zone revitalisation rurales (44 quinquies)	138	Bassins d'emploi à redynamiser	981		
Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989	Bassins Urbains à dynamiser - BUD	992
ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993
Dont créance due au report en arrière du déficit*	346				
Dont déduct. exception. (art 39 decies A)	655	Dont déduct. exception. (art 39 decies B)	643	Dont déduct. exception. (art 39 decies C)	645
Dont déduct. exception. (art 39 decies D)	647	Dont déduct. exception. (art 39 decies E)	648	Dont déduct. exception. (art 39 decies F)	641
Dont déduct. exception. (art 39 decies G)	990	Dont déduct. exception. (art 39 decies H)	649		
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS				352	3 050
Bénéf. col.1, Déficit col.2				354	
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356	
E	Déficits antérieurs reportables* :	dont imputés/résultat :		360	3 050
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS				370	0
Bénéf. col.1, Déficit col.2				372	

Désignation de l'entreprise : SARL A&L							Néant :		*	
I IMMOBILISATIONS										
ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.
Fonds commercial		400		402		404		406		
Autres immob incorp.		410		412		414		416		
I Terrains		420		422		424		426		
M Constructions		430		432		434		436		
M Inst. tech. mat, out		440	3 098	442		444		446	3 098	
C Inst. gén. agenc.		450		452		454		456		
O Mat. de transport		460	19 103	462		464		466	19 103	
R Autres immos corp.		470	2 223	472		474		476	2 223	
Immob. financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	24 424	492		494		496	24 424	
II AMORTISSEMENTS										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux élts. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice		
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
I Terrains		510		512		514		516		
M Constructions		520		522		524		526		
M Installations techn., mat. & out. ind.		530	3 098	532		534		536	3 098	
C Inst. générales, agents divers		540		542		544		546		
O Matériel de transport		550	19 103	552		554		556	19 103	
R Autres immobilisations corporelles		560	1 245	562	706	564		566	1 952	
TOTAL		570	23 446	572	706	574		576	24 152	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisation		Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
		1	2	3	4	Court terme *	Long terme			
							19 %	15% ou 12,8%	0 %	
						5	6	7	8	
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19%		579			Régularisations *	590				
TOTAL					596					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N

4 - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES
DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

N° 2033-D 2024

Désignation de l'entreprise : SARL A&L Néant : * *

1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provis. réglemt.	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et cptes rattac.	650		652		654		656	
	Autres prov. pour dépréc.	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
	Dotations		Reprises	(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Fonds commercial	681		683	1	Indemn. congés payés, charges...		
Autres Immos. incorp.	700		705	2			
Terrains	710		715	3			
Constructions	720		725	4			
Inst.Techn. Mat & Out	730		735	5			
Inst.Géné.Agenc. Div	740		745	6			
Matériel de transport	750		755	7			
Autre immos corpor.	760		765				
TOTAL	770		775	Total à reporter lig.322 N°2033-B			
				780			

II DEFICITS REPORTABLES		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	3 432
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	3 050
Déficits reportables	984	382
Déficits de l'exercice	860	
TOTAL des déficits restant à reporter	870	382

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

III DIVERS				
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Montant de la TVA collectée	374
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin	325			
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI				397

Désignation de l'entreprise : SARL A&L		Néant : ☐ **	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023	
		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	376	1,00	
dont apprentis	657	1,00	
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	0	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	0	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	0	
Total 1	106	0	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	0	
Subv. d'exploitation reçues	113	0	
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	0	
Total 2	106	0	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	121	0	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	0	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	0	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	150	0	
Total 3	152	0	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3		137 0
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).		117	0
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	20		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	22		
Effectifs au sens de la CVAE	23		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	26		
Période de référence	du		au
Date de cessation	186		
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			

6 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F

2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant : ☐ *

EXERCICE CLOS LE	31/12/2023	N° SIRET	79084476500012		
DENOMINATION DE L'ENTREPRISE	SARL A&L				
ADRESSE (voie)	11 AV DE LA RHONELLE ALLEE E				
CODE POSTAL	59300	VILLE	AULNOY LEZ VALENCIENNES		
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	500

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		Nb de parts ou actions		% de détention	
Adresse : N°		Libellé voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		Nb de parts ou actions		% de détention	
Adresse : N°		Libellé voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		Nb de parts ou actions		% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		Nb de parts ou actions		% de détention	
Adresse : N°		Libellé voie			
Code postal		Commune		Pays	

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

M	Nom de famille	VAN HERENTHALS		Prénom(s)	KARL
Titre (2) : Nom d'usage		Nombre de parts	500	% de détention	100,00
Naissance : Date	05/07/1975	N° dpt	59	Commune	VALENCIENNES
				Pays	FR
Adresse : N°	11	Libellé voie	AVENUE DE LA RHONELLE		
Code postal	59300	Commune	AULNOY LES VALENCIENNES	Pays	FR

	Nom de famille			Prénom(s)	
Titre (2) : Nom d'usage		Nombre de parts		% de détention	
Naissance : Date		N° dpt		Commune	
				Pays	
Adresse : N°		Libellé voie			
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

7 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G

2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

1

(1) Néant : ☐ *

N° DE DEPOT
EXERCICE CLOS LE 31/12/2023 N° SIRET 79084476500012
DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A&L
ADRESSE (voie) 11 AV DE LA RHONELLE ALLEE E
CODE POSTAL 59300 VILLE AULNOY LEZ VALENCIENNES
Nombre total de filiales détenues par l'entreprise 905

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033NOT.

certifié conforme par le gérant

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'J. H. B.', written in a cursive style.

RAPPORT DE GESTION **DE LA GERANCE**

S.A.R.L Unipersonnelle « A & L »
Au capital de 5 000 euros
Siège social : Allée E - 11 Avenue de la Rhonelle
59300 Aulnoy Lez Valenciennes
RCS Valenciennes n° 790 844 765 00012
APE : 4322A

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire **Des associés du 07.08.2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le jeudi 07 aout,
À 19 heures.

L'associé unique de l'EURL « A & L », au capital de 5 000 euros, divisé en 500 parts sociales de 10 euros nominale, dont le siège social est au Allée E - 11 Avenue de la Rhonelle 59300 Aulnoy Lez Valenciennes, s'est réuni audit siège sur convocation qui lui a été adressée individuellement, conformément aux statuts, par la gérance. L'assemblée est présidée par Monsieur VAN HERENTHALS Karl, associé gérant.

Est présent :

- Monsieur VAN HERENTHALS Karl, né le 05.07.1975 à Valenciennes, demurant Allée E - 11 Avenue de la Rhonelle 59300 Aulnoy Lez Valenciennes, associé unique, propriétaire de 500 parts sociales, numérotées de 01 à 500;

Soit au total l'associé unique présent, totalisant 500 parts sur les 500 du capital.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Etablissement du rapport de gestion et approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2023**

1) SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaire net hors taxes réalisé s'est élevé à 117 578 €, le résultat de l'exercice se traduit un résultat d'exploitation de **+ 5 024€, un résultat comptable de + 3 050 € et résultat fiscal de 0 € après imputations des déficits antérieurs.**

Le compte fait apparaître pour les principaux postes :

- Total des produits d'exploitation :	118 930 €
- Total des charges d'exploitation :	113 906 €
- Total des charges financières :	0 €
- Total des produits financiers :	0 €
- Total des charges exceptionnel :	1 974 €
- Total des produits exceptionnel :	0 €
- IS :	0 €

A la clôture de l'exercice, l'actif immobilisé brut s'élevait à 24 424 €.

2) ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Aucune activité n'a été exercée dans ce domaine

3) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important à signaler.

4) EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE

Un exercice avec un CA en légère hausse mais un résultat positif qui nous permet d'épurer une partie du déficit antérieur

Le cout des matières premières pèse sur le résultat.

De plus avec la hausse des prix et surtout celle des énergies et des matières premières risquent de compliquer la situation

La frilosité des banques à accorder des prêts continue à pénaliser notre activité !

Une gestion rigoureuse, une maîtrise des coûts et plus de visibilité par la publicité et la communication, permettrons de consolider le résultat.

5) CONVENTION VISEE A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DU COMMERCE

En application des dispositions de l'art. L223-19 du Code du Commerce et de l'art.42-2 du décret du 23 mars 1967, il convient de relater les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions des associés, en annexe au procès-verbal :

-Aucune Convention conclue par les associés avec la société.

6) CHANGEMENT DE MODE DE PRESENTATION DES COMPTES OU DES METHODES D'EVALUATION

Aucun changement n'est à signaler.

7) AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation des résultats, conforme à la loi et aux statuts, est la suivante :

Le résultat de **+ 3 050 €** est affecté ainsi :

- En report à nouveau

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le Gérant
M. VAN HERENTHALS Karl



PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES

S.A.R.L Unipersonnelle « A&L »
Au capital de 5 000 euros
Siège social : Allée E - 11 Avenue de la Rhonelle
59300 Aulnoy Lez Valenciennes
RCS Valenciennes n° 790 844 765 00012 APE : 4322A

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire **Des associés du 07.08.2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le jeudi 07 août,
À 19 heures.

L'associé unique de l'EURL « A & L », au capital de 5 000 euros, divisé en 500 parts sociales de 10 euros nominale, dont le siège social est au Allée E - 11 Avenue de la Rhonelle 59300 Aulnoy Lez Valenciennes, s'est réuni audit siège sur convocation qui lui a été adressée individuellement, conformément aux statuts, par la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur VAN HERENTHALS Karl, associé gérant.

Est présent :

- Monsieur VAN HERENTHALS Karl, né le 05.07.1975 à Valenciennes, demeurant Allée E - 11 Avenue de la Rhonelle 59300 Aulnoy Lez Valenciennes, associé unique, propriétaire de 500 parts sociales, numérotées de 01 à 500;

Soit au total l'associé unique présent, totalisant 500 parts sur les 500 du capital.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Approbation des comptes de clôture au 31.12.2023**
- **Quitus et décharge donnés à Monsieur VAN HERENTHALS Karl en tant que gérant**

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société ;
- les comptes de résultats et annexe ;
- Le bilan annuel
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- le rapport de gestion ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris lecture du rapport de gestion, des comptes de résultats et du bilan avoir pris connaissance des comptes définitifs arrêtés le **31.12.2023**, présentant un résultat d'exploitation de **+ 5 024€**, un résultat comptable de **+ 3 050 €** et résultat fiscal de **0 € après imputations des déficits antérieurs**, approuve lesdits comptes.

Elle décide d'affecter ce résultat de + 3 050 € ainsi :

En report à nouveau

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée constate que le gérant Monsieur VAN HERENTHALS Karl a eu la rémunération brute suivante pour cet exercice : 22 142 € et que les charges sociales sont à jours.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées, l'assemblée donne quitus au gérant pour sa gestion

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur VAN HERENTHALS Karl pour accomplir les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant.

Le Gérant

M. VAN HERENTHALS Karl

